



En bref

- Le rôle de la GRC dans la sécurité maritime au Canada consiste à réprimer les infractions liées à la sécurité nationale, le crime organisé et autres crimes de compétence fédérale comme la contrebande, le trafic de drogue et l'immigration illégale.
- La GRC utilise le transport maritime depuis la fin des années 1800 puisque c'est en 1890 qu'elle a acheté le *Keewatin* pour patrouiller sur le lac Winnipeg.

Service de la marine Historique

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) utilise le transport maritime depuis la fin des années 1800 puisque c'est en 1890 qu'elle a acheté le *Keewatin* pour patrouiller sur le lac Winnipeg. Les bateaux à vapeur servaient à la patrouille et au transport des provisions sur le fleuve Yukon. Construit pour la Gendarmerie en 1928, le *St. Roch* était conçu pour naviguer dans l'Arctique comme vaisseau d'approvisionnement et détachement flottant. Il a été le premier navire à franchir le passage du Nord-Ouest, reliant le Pacifique à l'Atlantique, et à réussir la circumnavigation de l'Amérique du Nord.

La Section de la marine a été créée en 1932, quand la Gendarmerie a récupéré les bateaux et les fonctions du Service de répression du ministère du Revenu national. Avec une flotte de 35 bateaux (dont 11 navires hauturiers), sa principale fonction était de réprimer la contrebande dans le golfe du Saint-Laurent et le long des côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, le personnel et les bateaux de la Section de la marine ont été affectés à la Marine royale du Canada jusqu'en 1945.

En 1947, la Section de la marine devient une division dont le quartier général est à Halifax. La nouvelle division est chargée de l'application de la *Loi sur les douanes et l'accise*, de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et d'autres lois fédérales, ainsi que des opérations de sauvetage. Son quartier général sera ensuite déménagé à Ottawa (Ontario).

En 1970, la Division de la marine est dissoute et ses activités réparties entre les diverses régions chargées désormais d'assurer les services de la marine dans leurs territoires respectifs. Un centre de décision est cependant constitué à la Direction générale : la Direction des services de la marine. En 1974, les responsabilités de cette direction sont confiées à la nouvelle Sous-direction de l'organisation des transports de la Direction des services et approvisionnements.

En 1994, la Sous-direction de l'organisation des transports est réorganisée et fusionnée avec la Sous-direction de la gestion du matériel.



Service de la marine

Fonctions actuelles

La GRC continue de contribuer à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens contre le terrorisme, le crime organisé et autres formes de criminalité liées à la frontière, notamment dans les ports.

Sécurité maritime

Depuis le 8 mars, les portefeuilles de la sécurité maritime et des ports relèvent de la nouvelle *Sous-direction des initiatives portuaires et maritimes de la GRC* au sein du secteur Intégrité des frontières. Le rôle de la GRC dans la sécurité maritime au Canada consiste à réprimer les infractions liées à la sécurité nationale, le crime organisé et autres crimes de compétence fédérale comme la contrebande, le trafic de drogue et l'immigration illégale.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de la GRC à www.rcmp-grc.gc.ca.